

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2020

**PRESENTS** : Messieurs VIRONNEAU Jean-Philippe – CAURRAZE Joël – François BIERRE - DEBENAI Jean-Marie – DAVID Alain – EYMAS David - ROUMEGOUX Laurent - VISCARDI Aurélien - YVON Thibaud - Mmes LACOSTE Marie-Flor – BONNIN Elodie - LAJUS Priscilla - TAUZIN Valérie

**EXCUSES** : Mme LAJUS Priscilla (a donné pouvoir à Mme BONNIN Elodie) – M. MESTADIER William

Secrétaire de séance : Mme Marie-Flor LACOSTE

Le procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2020 est adopté : 1 abstention (Mme LACOSTE absente lors de ce conseil)

La séance est ouverte

### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de réajustements budgétaires sur l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement : 4 220 €

Section d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE cette deuxième décision modificative.

**VOTE A L'UNANIMITE**

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 relatif à la modification des statuts de la Cali,

Vu la délibération de la CALI n°2020.11.246 en date du 16 novembre 2020 portant sur la restitution de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » aménagement, entretien et vérification des ponts d'eau servants à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie, sur le territoire de l'ancienne CDC du sud Libournais à la CALI « au titre de ses compétences facultatives ainsi que sur la modification par conséquent, de ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-20 relatif à la procédure de modification des statuts et prévoyant que le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération sur les modifications proposées ; qu'à défaut de délibération dans ce délai la décision de la commune sera réputée favorable

Considérant que la CALI a décidé de restituer à l'ensemble des communes de son territoire, au titre des compétences facultatives, la compétence « défense extérieure contre l'incendie »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- Approuve la restitution de la compétence facultative « défense extérieure contre l'incendie »

**VOTE A L'UNANIMITE**

### DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX

(Modification de la délibération 2020-092 du 6 novembre 2020)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de devis de chauffage électrique dans les bâtiments communaux à réaliser durant l'année 2021

- pompe à chaleur salle des fêtes	13 667.83 € HT
- Pompe à chaleur mairie	12 076.62 € HT
- Modification pompe à chaleur groupe scolaire	9 929.56 € HT
Montant HT :	35 674.01 € HT

Le syndicat d'électrification de Saint Philippe d'Aiguille participe à hauteur de 80 % sur le montant des travaux TTC soit pour la somme de 34 247.05 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser les travaux cités ci-dessus
- Sollicite une aide de 80 % du montant TTC du Syndicat d'électrification
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **Commission urbanisme (CALI) : Mme Marie-Flor LACOSTE**

Mme LACOSTE informe le Conseil Municipal qu'elle a suivi plusieurs formations et conférences sur l'urbanisme.

En voici la synthèse :

- Le service urbanisme de la CALI est constitué de 4 personnes, il est situé à Vayres.  
Il traite le droit du sol, les modifications du PLU ou de la carte communale
- A présent toute nouvelle demande du PLU passe directement en PLUI
- La commune a la possibilité de revoir sa carte communale. Celle-ci doit être en conformité avec le SCOT. (Schéma de cohérence Territoriale). Elle doit être soumise à la CALI.
- Le SCOT vise à une diminution de l'artificialisation du sol
- Pour revoir la carte communale, la Commune doit se rapprocher d'un bureau d'étude.

La loi NOTRE impose de passer en PLUI

La CALI va débiter ce travail en 2021 afin de voter le PLUI en 2025 avant la fin du mandat.

La CALI a cette compétence

### **Commission voirie : M. François BIERRE**

M. BIERRE informe le Conseil Municipal sur le curage des fossés et l'entretien de la voirie :

- Investissement : travaux neufs de voirie soit la route de Baudrit, route de Rabier et route du Bois du Pont : 33 506.88 € dépensé (reliquat de 493.12 €).
- Travaux de Point à temps : 24 191 €
- Travaux de curage de fossés réalisés par M. Bruno Ripeau : 2 jours de travail 1 968 € (26 159 € réalisés - reste 4 000 € au budget)
- **Busage** : Pose de 6 buses environ 1 000 €
- Remerciements aux élus (M. Alain DAVID et M. David EYMAS) qui ont participé à l'évacuation de la terre.
- Chemin de Charlemagne repris et rénové.
- Signaler les routes et fossés pour prévoir les travaux de voirie 2021.

### **Commission vie locale : M. Jean-Marie DEBENAIS**

Plusieurs illuminations de Noël ont été prêtées par la mairie de Libourne

### **Commission bâtiments : M. Joël CAURRAZE.**

- Les travaux d'électricité de l'atelier technique sont prévus à partir du 13 décembre 2020.
- Les travaux de plafond de l'école sont prévus pour février 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les associations ADDAH33 et RPI nous remercient pour les subventions attribuées par la mairie.
- En raison des conditions sanitaires particulières, la Commission Départementale du Schéma de Coopération Intercommunale de la Gironde (CDSI) n'a pas pu se réunir, en conséquence, la fusion des deux syndicats (Syndicat de la Saye avec le Syndicat mixte du bassin versant du Lary) est retardée.
- Mme LACOSTE informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet du city parc : Plusieurs fournisseurs ont été sollicités ainsi que des terrassiers. Les devis seront présentés au prochain Conseil Municipal.
- Mme Bonnin informe le Conseil Municipal de la vente de viennoiseries par l'amicale des parents d'élèves du RPI le vendredi avant les vacances devant l'école. Elle demande à M. le Maire l'autorisation d'effectuer la vente sur le parking face à l'école. Elle demande également s'il est possible de stocker des affaires de l'association à l'étage de la mairie : avis favorable du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.